



LYCÉE DE DEMAIN
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Dossier d'évaluation environnementale au titre des articles L122-1 et suivants du code de l'environnement

Résumé non technique

- L'objectif de ce document est de présenter le projet au grand public.
- Ce document se veut simple et pédagogique mais pas simpliste.
- Il reprend les éléments les plus importants de l'étude d'incidence.
- Il ne constitue qu'une synthèse, chacun pouvant consulter l'intégralité de l'étude d'incidence.

Présentation du projet

- Le projet prévoit la construction neuve d'un lycée polyvalent de près de 1 300 élèves.
- Ce projet comprend:
 - la construction de l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement d'un tel établissement à savoir:
 - des locaux administratifs et d'enseignement (dont des plateaux techniques spécifiques pour les filières professionnelles),
 - un équipement sportif (salle multisport type C, salle annexe type dojo et mur d'escalade, salle de musculation et plateau extérieur avec piste d'athlétisme),
 - une restauration dimensionnée pour 1200 repas,
 - un internat de 120 lits,
 - 6 logements de fonction (3 T4 et 3 T5),
 - Le reméandrage d'un cours d'eau,
 - Un défrichage
 - Des zones de stationnement et de dépose minute
 - Des aménagements paysagers
 - Des aménagements naturels

- Localisation : lieu-dit l'Aunière à Châteauneuf-sur-Loire à la sortie de la RD 2060
- Accès par nouveau giratoire mis en service en 2019
- Emprise du terrain : 97 545 m²
- Surfaces prévisionnelles :
 - Bâtiments : 20 825 m²
 - Extérieurs : 34 970 m² dont :
 - Stationnements, voiries, parvis, terrasses (dont une partie perméable – env 50%): 11 930 m²
 - Piste cyclable : 1 750 m²
 - Plateau sportif imperméabilisé : 6 640 m²
 - Espaces paysagers : 16 723 m²
 - Espace naturel aménagé : 14 650 m²
 - Espace naturel non remanié : 27 555 m²

Présentation du projet en plans



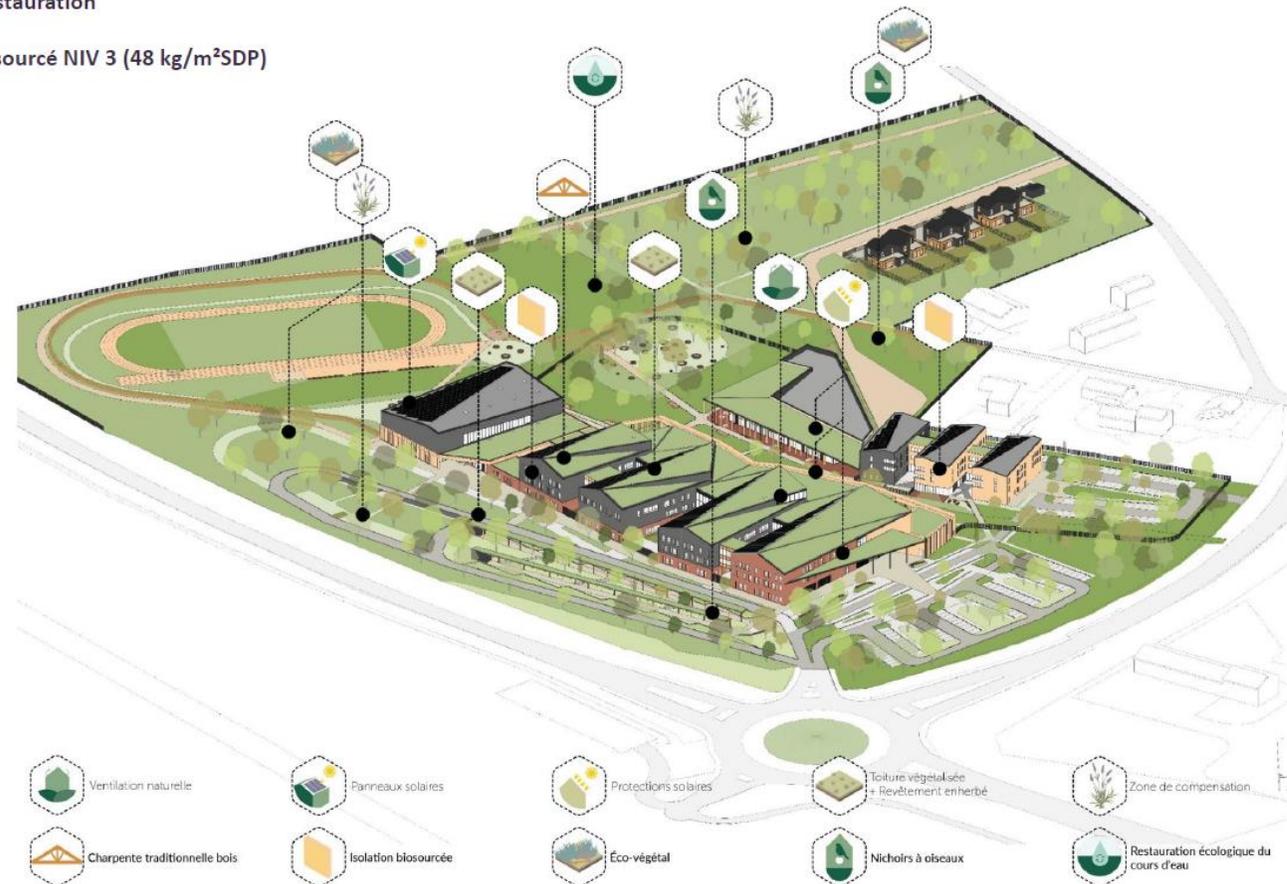
- | | | | |
|-----------|---|-----------|--|
| 1 | Parvis végétalisé - 1050m ²
Béton désactivé et pavage pierre | 13 | Patios végétalisés accessibles
Pavage béton joints enherbés, gazon renforcé, massifs d'ombre et mobilier bois |
| 2 | Parking visiteurs - 70pl.
+ 22 déposes-minute + 10pl. internet
+ 22 déposes-minute + 10pl. internet | 14 | Aires de livraison des locaux enseignements
Pavage béton joints enherbés |
| 3 | Parking personnels - 79pl.
dont 15 pl. dédiées aux véhicules électriques | 15 | Aire de collecte des OM
Stabilisé renforcé et gazon renforcé |
| 4 | Parking Pôle sportif - 20pl. + 6 déposes-minute | 16 | Zone logistique et aire de retournement
Plateforme enrobée et quai béton |
| 5 | Parking bus et zone d'attente abritée
sous forme d'impluvium autour
d'une noue végétalisée - 12pl. | 17 | Cour d'eau et zone humide préservés
mis en défens par piquets châtaigniers
le long des cheminements |
| 6 | Parvis du pôle sportif - 540m ² | 18 | Station d'Arnosieris naine préservée
mis en défens par ganivelles
le long des cheminements |
| 7 | Pôle sportif - clôturé par une haie sèche | 19 | Stations de Peucedan des montagnes préservées |
| 8 | Cour principale - "cour des berges" - 2320m ²
Comprenant la cour sous préau, un espace enherbé
en bord de berges jouxtant le gymnase, la terrasse
bois, les cheminements en caillbotis nord-sud, et du
mobilier bois divers | 20 | Gestion du milieu naturel existant
pour tendre vers un milieu type lande à genêts |
| 9 | Cour sous préau - 470m ²
Béton désactivé, grandes tables et bancs bois | 21 | Gestion de la pinède existante
via éclaircies ponctuelles pour diversification des milieux |
| 10 | Cour secondaire - "cour sous chânaie" - 2450m ²
revêtements type gazon renforcé et stabilisé,
mobilier bois, maintient d'arbres existants | 22 | Mare existante restaurée et préservée |
| 11 | Terrasse bois - 450m ²
Bois classe IV type robinier | 23 | Piste cyclable et piétonne d'accès à la plaine
sportive & accès secondaire de secours
Stabilisé renforcé |
| 12 | Passerelles transversales
Caillbotis métallique, chasse-roue bois,
garde corps à barreaudage vertical métal | | |

L'ensemble des principes décrits dans le présent document revêtent un caractère provisoire, leur définition étant dépendante des données issues du relevé topographique complémentaire, des résultats du diagnostic phytosanitaire et d'analyse de terre végétale, ainsi que des conclusions de l'étude trafic en cours.

- RE 2020
- E4C2 – Externat (hors ateliers (E2C2)
- E3C2 – Internat, Restauration
- Label bâtiment biosourcé NIV 3 (48 kg/m²SDP)

UN LYCEE PERFORMANT DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES RESPECTEES

5



Profil environnemental du projet

ECO-CONSTRUCTION

- 1 Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement
- 2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- 3 Chantier à faible impact environnemental

ECO-GESTION

- 4 Gestion de l'énergie
- 5 Gestion de l'eau
- 6 Gestion des déchets d'activité
- 7 Gestion de l'entretien et de la maintenance

CONFORT

- 8 Confort hygrothermique
- 9 Confort acoustique
- 10 Confort visuel
- 11 Confort olfactif

SANTE

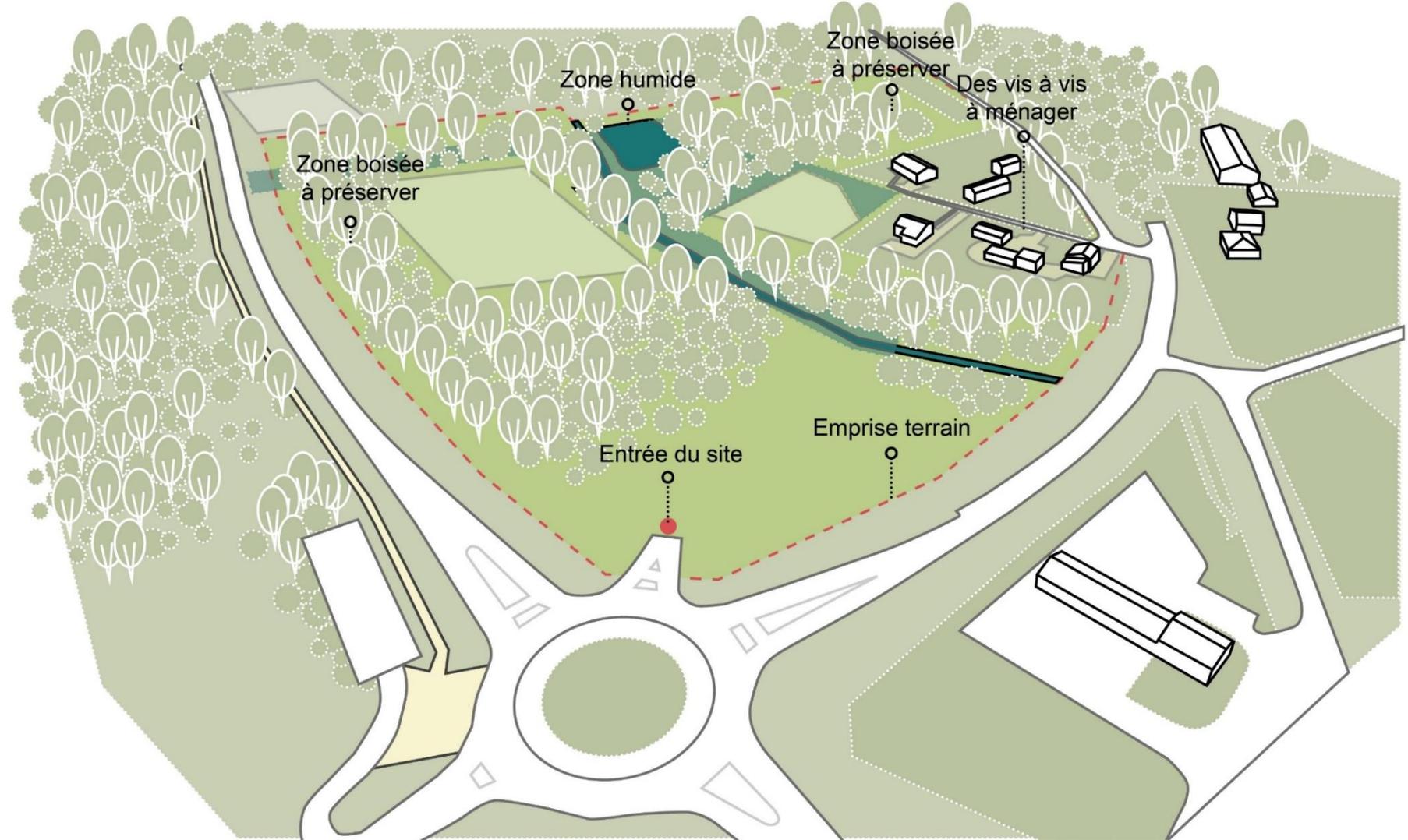
- 12 Qualité sanitaires des espaces
- 13 Qualité de l'air
- 14 Qualité de l'eau

CHIFFRE CLES :

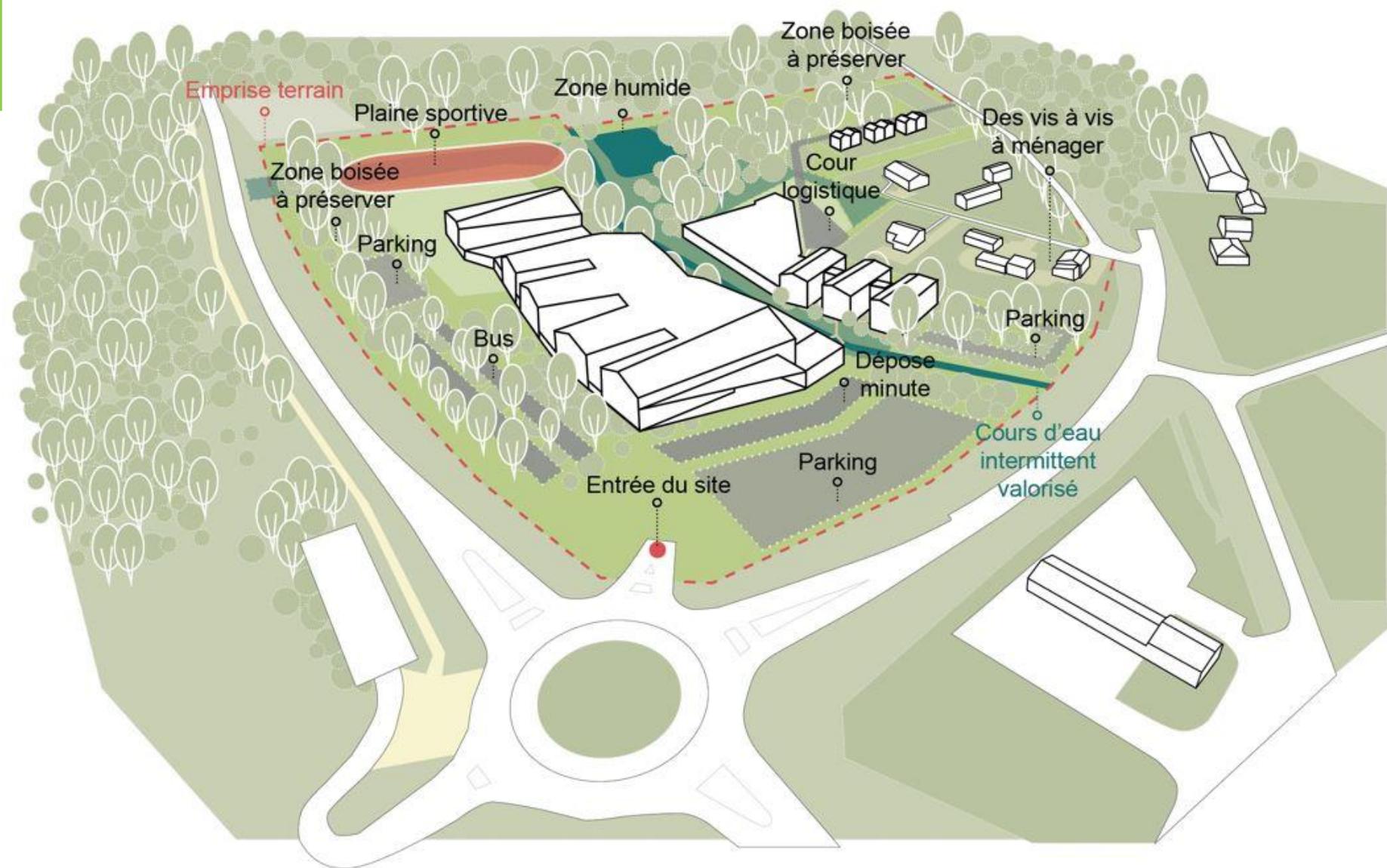
Près de 1300 élèves, dont

- **735 en voie générale**, soit 21 classes de la Seconde à la Terminale
- **130 en voie technologique**, soit 2 classes de Première et 2 classes de Terminales
 - Bac Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)
 - Bac Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)
- **288 élèves en voie professionnelle**, soit 9 classes de la Seconde à la Terminale
 - Bac Bio-Industrie de la Transformation (BIT)
 - Bac Procédés de la Chimie et des Papiers Cartons (PCEPC)
 - Bac professionnel tertiaire (*non identifié*)
- **120 élèves en BTS**, soit 2 classes BAC+1 et 2 classes BAC+2
 - BTS Pilotage des Procédés (PP)
 - BTS Métiers de l'Eau (ME)

Présentation du projet



Présentation du projet



Présentation du projet



Présentation du projet



Présentation du projet



- Parking VL visiteurs // 70 pl. dont 2 pl. PMR
- Parking Internat // 10 pl.
- Dépose minute // 22 pl.
- Parking VL Personnel // 80 pl. dont 2 pl. PMR
- Parking Cars scolaires // 12 pl. dont 2 Bus
- Parking VL visiteurs « sport » // 20 pl.
- Dépose-minute « sport » // 12 pl. dont 1 pl. PMR
- Parking Logements fonction // 2 pl. / lgt

Présentation du projet



- **BUDGET COUT TRAVAUX : 42 315 000 €HT**

- **DEMARRAGE ETUDES : FEVRIER 2023**

- **DEMARRAGE TRAVAUX : AUTOMNE 2025 (Y-COMPRIS DEFRIQUEMENT)**

- **LIVRAISON : SEPTEMBRE 2027**

La réglementation

➤ Réalisation d'un dossier de demande d'autorisation unique intégrant :

- l'évaluation environnementale (étude d'impact),
- le dossier de dérogation espèces protégées (Peucédan des Montagnes),
- l'étude de compensation agricole,
- la demande d'autorisation de défrichement.

Procédure	Référence réglementaire	Situation du projet	
Étude d'impact	Article R. 122-2 du code de l'environnement	Projet soumis à demande d'examen au cas par cas au titre des rubriques 39.a, 39.b, 41.a, 44.d et 47.a	Concerné <i>Décision de la région de présenter directement une étude d'impact</i>
Dossier loi sur l'eau	Articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement	Déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 / 2.1.5.0 Autorisation au titre des rubriques 1.2.1.0 / 1.3.1.0 / 3.1.2.0 / 2.1.5.0 Non concerné au titre de la rubrique 3.3.1.0	Concerné <i>Autorisation</i>
Dérogation espèces protégées	Article L 411-1 du code de l'environnement	Un dossier de demande de dérogation espèces protégées sera à réaliser	Concerné
Demande d'autorisation de défrichement	Article L.341-1 du Code forestier	Le défrichement sera soumis à demande d'autorisation	Concerné
Etude préalable agricole	Article L 112-1-3 du code rural	Terrain affecté à une activité agricole	Concerné
Etude incidences NATURA 2000	Article R 414-19 du code de l'environnement	Projet soumis à réalisation d'une étude d'impact	Concerné

➤ Déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU

- Modification des zonages 2AUe et Np en 1AU
- Avis de la MRAe le 9 décembre 2019
- PLU approuvé en janvier 2021
- OAP N°21 : Entrée de ville Nord



Evaluation environnementale

Synthèse de l'état initial, des incidences et mesures ERC

Synthèse de l'état initial

- Relief peu marqué
- Géologie : sables superficiels / calcaire de Beauce
- Hydrogéologie
 - Nappe superficielle des sables et argiles de Sologne (Miocène) : majoritairement libre
 - Calcaires de Beauce : captive
 - ZRE pour nappe Albien
 - 1 puit BSS à proximité immédiate du site avec l'eau rencontrée à une profondeur de 2,6 m.
 - Emprise hors périmètre de protection de captage (procédure DUP en cours)
 - Etude géotechnique :
 - Présence d'eau variant à une profondeur entre 0,5 et 2,5 mètres.
 - Perméabilité mesurée moyenne de l'ordre de 10^{-5} m/s.
- Hydrologie :
 - Emprise traversée par un cours d'eau / Affluent de l'Anche (qui traverse la commune d'Est en Ouest au nord du centre-ville)

➤ Risques naturels

- Emprise hors zone non inondable (PPRI)
- Remontées de nappes : zone potentiellement sujette aux inondations de cave
- Retrait/gonflement des argiles : aléa moyen
- Cavités/mouvements de terrain : 2 cavités naturelles identifiées à 200 m et 500 m du site

➤ Risques technologiques

- Transport de matières dangereuses : proximité du carrefour entre la RD 952, la RD 920, la RD 2060 et la RD 2460

➤ Habitat et environnement :

- Site dans environnement peu urbanisé / Habitats en limite de propriété au Nord-Ouest

➤ Circulation

- Proximité de la RD 2060, giratoire RD2460/RD952 desservant le site / Aire de covoiturage
- Etude de circulation : fluidification du trafic grâce à l'aménagement du giratoire, réserves de capacité simulées pour 2030 largement au-dessus du minimum requis.

➤ Agriculture

- Parcelle agricole de 11000 m² sur l'emprise du projet
- Etude de compensation agricole → Mesures compensatoires définies

➤ Réseaux

- Réseau d'alimentation en eau potable
- Site non desservi par réseau communal eaux usées → Etude réalisée par la commune pour raccordement de la zone

➤ Pollution et nuisances

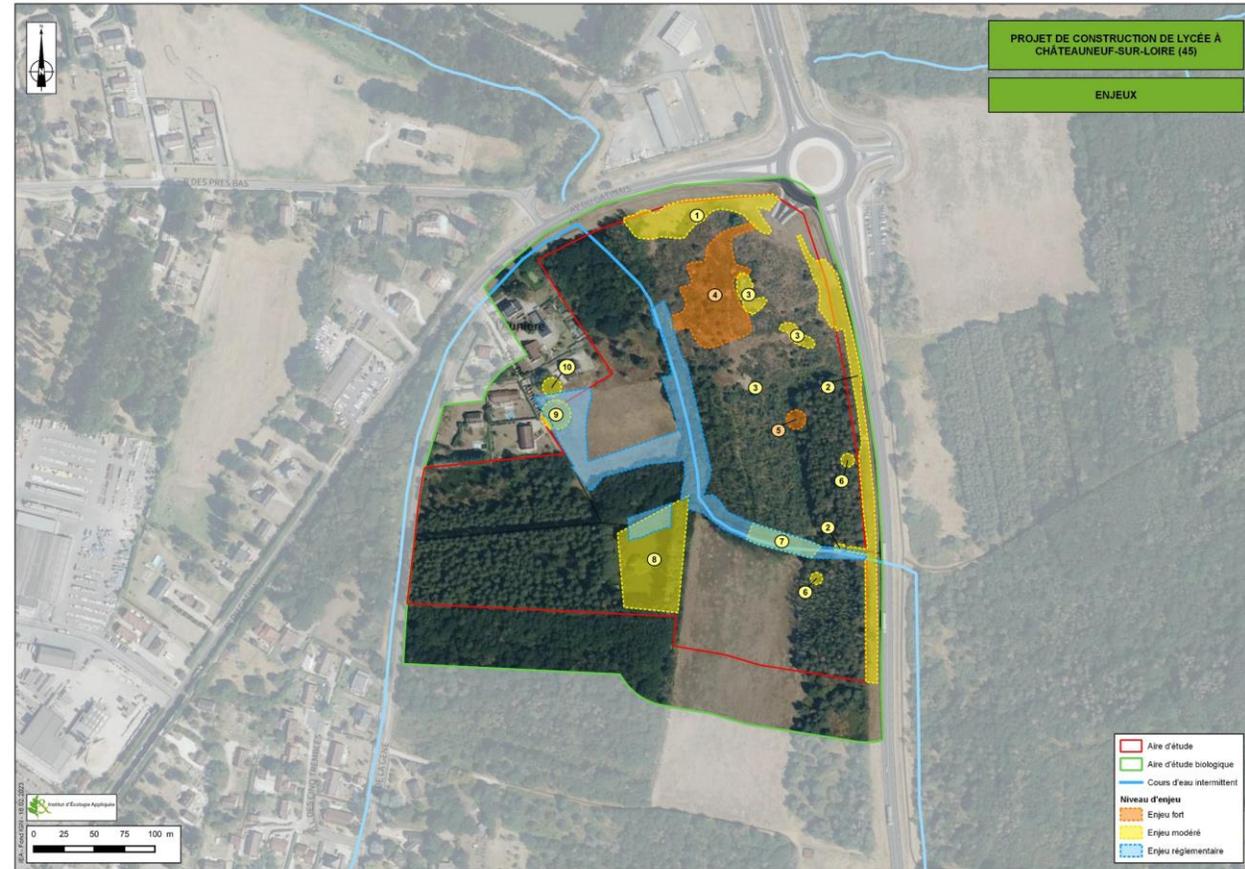
- Pollution de l'air :
 - Qualité de l'air satisfaisante à l'échelle de la commune de Châteauneuf-sur-Loire d'après les données disponibles (Lig'Air)
- Nuisances sonores :
 - Infrastructures de transports terrestres de catégories 3 et 4 à proximité → Distances à respecter.
 - Analyse acoustique réalisée (état initial) → Objectifs à respecter par la maîtrise d'œuvre et les entreprises concernées.

➤ Archéologie

- Prescription de diagnostic archéologique

Etat initial de l'environnement : milieu naturel

N° Secteur	Nom	Groupe concerné	Niveau d'enjeu
0	Toute l'aire d'étude hors zone spécifiée ci-dessous	Stations de plantes et d'espèces d'amphibiens en phase terrestres, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes d'enjeu faible	Faible
1	Station botanique	Stations Nord de Peucédan des montagnes Zone de reproduction du Chardonneret élégant	Modéré
2	Station botanique sur le talus de la RD 2020	Stations Est de Peucédan des montagnes, d'Orchis brûlé et d'Armérie des sables	Modéré
3	Station botanique centrale	Stations Nord de Peucédan des montagnes Zone de reproduction du Bruant jaune	Modéré
4	Partie centrale de la Lande à genêts	Lézard à deux raies, Orvet fragile, Bouvreuil pivoine, Mélitée de la lancéole, Bruant jaune	Fort
5	Station botanique	Station d'Amoseris naine	Fort
6	Plantation de conifères	Zone de reproduction de la Tourterelle des bois	Modéré
7	Boulaie	Zone de reproduction du Pouillot fitis	Modéré
8	Plan d'eau et abords	Zone de reproduction d'amphibiens	Modéré
9	Bosquet de saules	Présence de Coronelle lisse, Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Orvet fragile, Vipère aspic.	Modéré
10	Lotissement	Zone de reproduction du Serin cini	Modéré
/	Zone humide		Enjeu réglementaire



Synthèse des enjeux, impacts et séquence Eviter Réduire Compenser

Milieu	Rappel niveau enjeu		Impact brut potentiel	Caractérisation impact brut potentiel	Mesures séquence ER	Mesure C	Impact résiduel
Milieu physique			C : construction F : fonctionnement normal		E : évitement R : réduction	C : compensation	
Climatologie	Non-significatif		C Défrichement : diminution capacité stockage Travaux : Emission de GES véhicules+matériaux	Impact faible, permanent Impact négligeable	E1 : Ajustement de l'emprise du projet pour réduire au maximum la surface de boisement impactée	C1 : Plantation de 280 arbres tiges + 150 cépées moyen à grand développement	
			F Défrichement : diminution capacité stockage Rejet GES du lycée	Cf. Construction Impact moyen, permanent	E2 : Conception bioclimatique, matériaux biosourcés, recherche de réduction de l'empreinte carbone	C1 : Plantations	Faible, permanent
Topographie	Non-significatif		C Terrassements et mise en place des fondations	Impact faible, temporaire	-	-	-
			F Projet calé au plus près du terrain	Impact faible	-	-	-
Géologie	Faible	★	C Pollution accidentelle des sols Erosion des sols (défrichement) Modification des sols	Impact potentiellement fort et temporaire	E3 : mise en place de dispositifs de prévention de la pollution des sols E1 : limitation emprise défrichement	C1 : plantations pour limiter l'érosion pour les sols à nu	Impact faible et temporaire
			F Modification de la pédologie au droit des fondations	Négligeable	-	-	-

Milieu	Rappel niveau enjeu		Impact brut potentiel	Caractérisation impact brut potentiel	Mesures séquence ER	Mesure C	Impact résiduel
Eau souterraine	Faible	★	C a-Rabattement de nappe b-Risque de pollution – cf. sols c-Prélèvement en AEP pour la phase chantier	a-Impact temporaire et faible c-faible et temporaire	E4 : choix de la période de travaux majoritairement en nappe basse R1 : limiter la durée de rabattement R2 : Maîtrise de la consommation d'eau potable en phase chantier	-	-
			F Besoins en AEP : environ 1% des prélèvements autorisés sur les forages communaux	Impact faible et permanent	E5 : Equipements sanitaires hydro-économiques E6 : Compteurs d'eau raccordés à la GTC avec système de détection de fuites E7 : Récupération et réutilisation des eaux de pluie (wc et arrosage)	-	Très faible
Eau superficielle	Modéré	★★	C Risque de pollution des eaux Reméandrage du cours d'eau : voir fonctionnement	Impact potentiellement fort et temporaire	E3 : mise en place de dispositifs de prévention de la pollution des sols	-	-
			F a-Gestion des eaux pluviales b-reméandrage du cours d'eau	a-impact potentiellement fort, temporaire et récurrent b-impact positif sur la vie aquatique	E8-Limiter l'imperméabilisation E7-récupération des eaux de pluie	C2-mesures compensatoire des eaux pluviales	Faible, temporaire et récurrent

Milieu naturel et biodiversité			C : construction F : fonctionnement normal	E : évitement R : réduction	C : compensation
Zonages du patrimoine	Faible	★	L'impact sur les continuités écologiques est considéré comme non significatif.	Pour les mesures ERC et les impacts résiduels, voir tableau en suivant.	
Occupation du sol Habitats/flore	Fort	★★★	<p>C Le projet induit un impact direct par effet d'emprise qualifié de faible sur la Pelouse sèche/ourlet forestier thermophile d'enjeu faible. L'impact du projet en termes d'habitat est considéré comme négligeable sur ce milieu sans enjeu local. L'impact du projet lors de la phase travaux sur les habitats est considéré comme faible pour la pelouse sèche et les ourlets. Le projet se situe à proximité de la station d'Arnoséris naine d'enjeu fort. Pendant les travaux, il existe donc un risque de destruction accidentelle de cette plante qualifiée de fort au regard de la sensibilité de l'espèce.</p> <p>F L'impact en phase exploitation sur les habitats et les espèces des emprises du projet en général est faible. Les mesures de gestion en phase exploitation seront calibrées pour assurer le maintien des milieux d'intérêt en particulier la lande à genêts et les pelouses sableuses.</p>		
Zones humides	Fort	★★★	<p>In fine, environ 328 m² de zones humides sont directement impactées par l'aménagement sur les 8217 m² identifiés soit 4% de la surface totale de zones humides. Cet impact se localise au niveau du bâtiment de la restauration, ainsi qu'au niveau de la piste stabilisée permettant d'accéder au pôle sportif, en franchissement du ruisseau</p>		

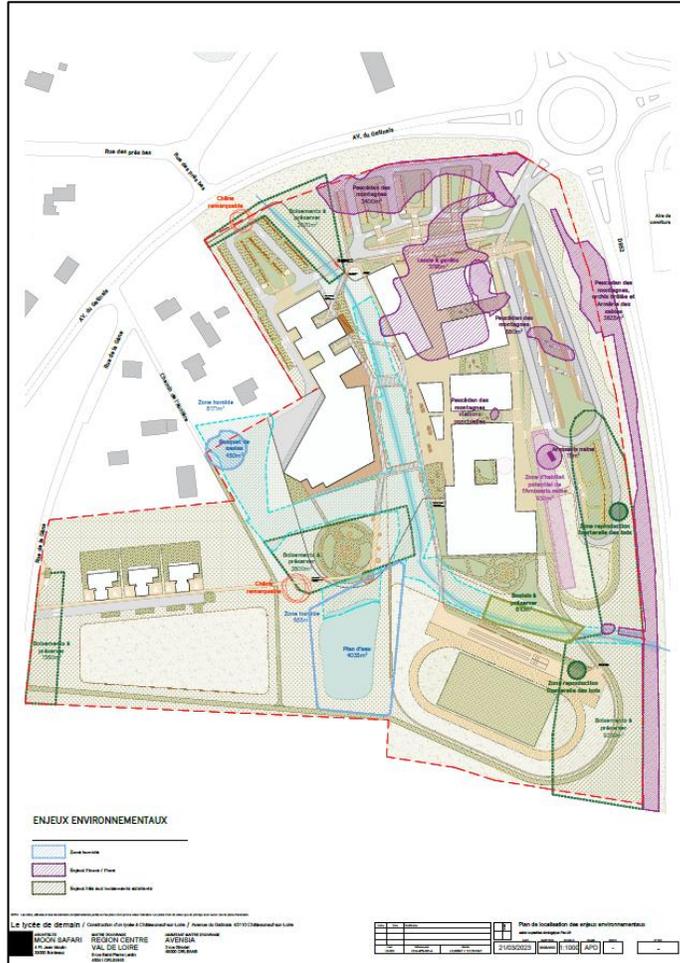
Faune	Fort	★★★	C L'impact du projet est considéré comme faible au regard de l'enjeu de ces espèces et du risque d'impact : amphibiens, reptiles, oiseaux Impact modéré pour les insectes Impact non significatif pour : mammifères terrestres, chiroptères F Cet impact, lié à la perte d'habitat ou à une perte de fonctionnalité, est considéré comme non significatif.				
Milieu humain			C : construction F : fonctionnement normal		E : évitement R : réduction	C : compensation	
Population et Habitat	Faible	★	C Augmentation population pendant les travaux (ouvriers) F Augmentation potentielle de la population de l'ordre de 0,5%	C Négligeable F Négligeable	-	-	-
Activités	Faible	★	C Emplois directs liés au chantier de construction Emplois indirectes liés à la présence des ouvriers sur le site F Emplois directs pour le personnel de l'établissement Emplois indirects liés à la consommation des élèves et du personnel sur le site Agriculture : suppression de 1,1 ha de terres cultivées	C Impact positif F Impact positif Agriculture : impact faible et permanent		Agriculture : C3 (non cumulatifs) Abattoir de proximité OU Appel à projet auprès des agriculteurs du territoire OU Création d'un guide des circuits courts.	Négligeable

Au regard de la préservation des milieux et espèces identifiés comme enjeu fort et de la mise en place des mesures de réduction sur des milieux et espèces identifiés comme enjeu modéré, **les impacts résiduels sur la faune, la flore et les milieux naturels sont négligeables, hormis pour le Peucedan des montagnes** espèce végétale protégée.

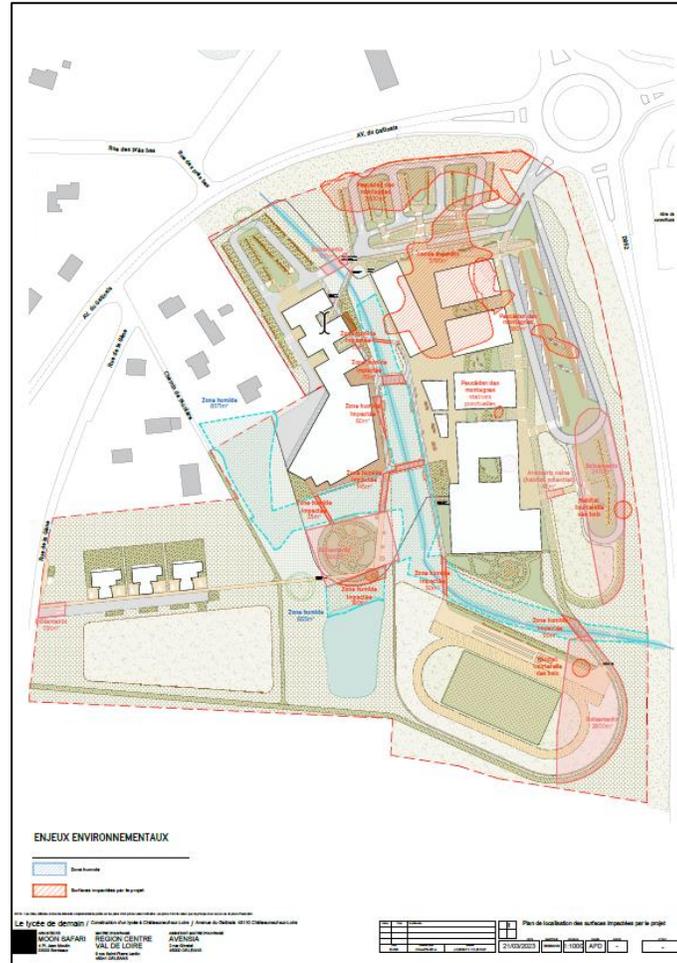
Ainsi, le projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation des populations d'espèces de la faune et de la flore, en particulier des espèces protégées, hormis au Peucedan des montagnes, qui sera en partie détruite par l'aménagement.

La réalisation d'un dossier de demande de dérogation est donc nécessaire. Ce dossier, autoportant, fera la synthèse des espèces protégées du site et l'application de mesures d'évitement, de réduction, de compensation (pour le Peucedan des montagnes), d'accompagnement et de suivi au regard des impacts du projet. Ce dossier complètera donc l'expertise intégrée au volet milieux naturels de l'étude d'impact.

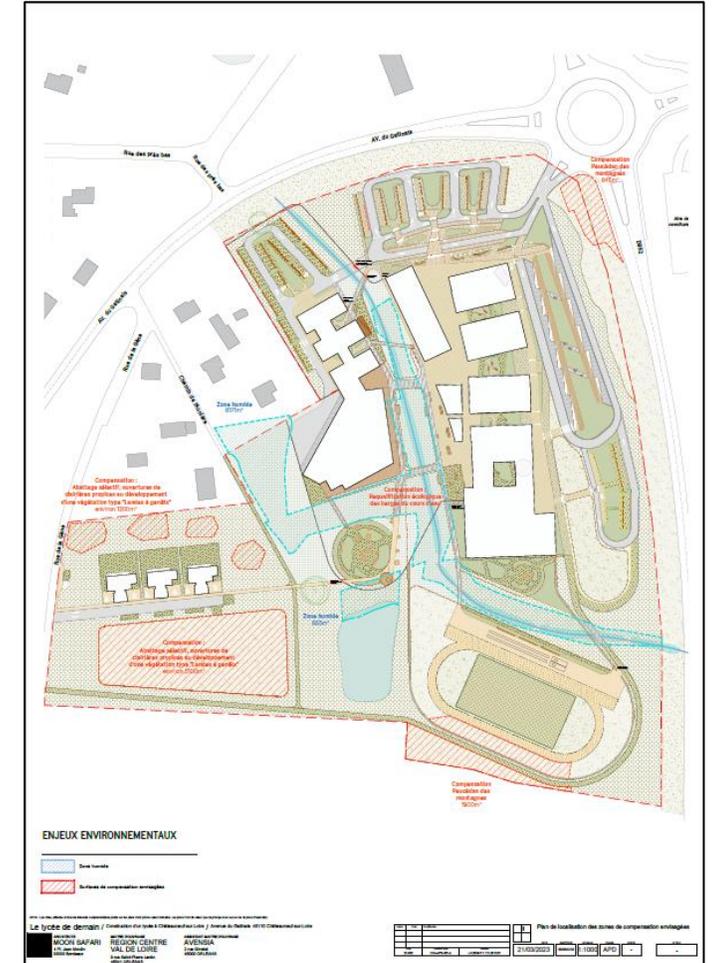
➤ Enjeux



➤ Incidences



➤ Zones de compensation



N° Secteur	Nom	Groupe concerné	Niveau d'enjeu	Démarche ERC
0	Toute l'aire d'étude hors zone spécifiée ci-dessous	Stations de plantes et d'espèces d'amphibiens en phase terrestres, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes d'enjeu faible	Faible	-
1	Station botanique	Stations Nord de Peucédan des montagnes Zone de reproduction du Chardonneret élégant	Modéré	Stations de Peucédan des montagnes (1 et 3) Evitement partiel Environ 3080 m ² impactées Zones de compensation au nord-est et au sud : 2745 m ²
2	Station botanique sur le talus de la RD 2020	Stations Est de Peucédan des montagnes, d'Orchis brûlé et d'Armérie des sables	Modéré	Evitement
3	Station botanique centrale	Stations Nord de Peucédan des montagnes Zone de reproduction du Bruant jaune	Modéré	Stations de Peucédan des montagnes (1 et 3) Evitement partiel Environ 3080 m ² impactées Zones de compensation au nord-est et au sud : 2745 m ²
4	Partie centrale de la Lande à genêts	Lézard à deux raies, Orvet fragile, Bouvreuil pivoine, Mélitée de la lancéole, Bruant jaune	Fort	Lande à genêts : Environ 3795 m ² impactées Zones de compensation de 6300 m ²
5	Station botanique	Station d'Amoseris naine	Fort	Evitement
6	Plantation de conifères	Zone de reproduction de la Tourterelle des bois	Modéré	Evitement partiel
7	Boulaie	Zone de reproduction du Pouillot fitis	Modéré	Evitement
8	Plan d'eau et abords	Zone de reproduction d'amphibiens	Modéré	Evitement
9	Bosquet de saules	Présence de Coronelle lisse, Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Orvet fragile, Vipère aspic.	Modéré	Evitement
10	Lotissement	Zone de reproduction du Serin cini	Modéré	Hors emprise
/	Zone humide		Enjeu réglementaire	Zones humides / Prairie mésophile Evitement partiel Environ 575 m ² impactées Zones de compensation aux abords du cours d'eau



Circulation et desserte	Modéré	★★	<p>C Circulation supplémentaire (travailleurs et apports de matériaux de construction)</p> <p>F Le giratoire créé a une réserve de capacité suffisante.</p>	<p>C Impact faible et temporaire</p> <p>F Impact faible et permanent</p>			
Réseaux	Modéré	★★	<p>C Coupures temporaires des réseaux électricité et telecom pour les raccordements</p> <p>F Pas d'impact</p>	<p>C Faible et temporaire</p>	R3 : les riverains seront avertis en amont des coupures prévues		
Urbanisme	Faible	★	<p>C Pas d'impact</p> <p>F Mise en compatibilité du PLU en 2020</p> <p>Prescriptions dans le cadre du certificat d'urbanisme</p>	Aucun impact : respect des prescriptions	-	-	-

Cadre de vie et santé humaine			C : construction F : fonctionnement normal		E : évitement R : réduction	C : compensation	
Pollutions et nuisances	Modéré	★★	C Pendant la phase de construction plusieurs impacts sont susceptibles d'être ressentis : émission de poussières, lumières du chantier, bruits des engins de chantier, etc	C L'impact est potentiellement fort et temporaire	E10 – mise en place des horaires de chantier E11- processus participatif R4 – Dispositifs de prévention des émissions de poussières R6 – réduction des bruits de chantier	-	Impact faible à moyen et temporaire
			F De même qu'en période de chantier la présence d'un lycée de 1300 élèves peut être source de nuisances : bruits, lumière, qualité de l'air et à l'intérieur du lycée pour les usagers également.	Impact moyen pour les riverains Impact faible pour les usagers	E9-lutte contre les espèces invasives et allergisantes E12 – conception lumière extérieur E13 – recours à la lumière naturelle R5– Mesures de qualité de l'air intérieur R7 – respect réglementation bruits de voisinage		Impacts faibles
Collecte et traitement des déchets	Faible	★	C Production de déchets de chantier dont déchets dangereux F Déchets liés au fonctionnement de l'établissement en particulier déchets de restauration	C Moyen et temporaire F Moyen et permanent	R8- gestion des déchets de chantier R9-gestion des déchets de fonctionnement dont tri et respect réglementation biodéchets		Faible

Paysage et patrimoine			C : construction F : fonctionnement normal		E : évitement R : réduction	C : compensation	
Paysage et patrimoine	Faible	★	C Présence de grue et d'engins de chantier – coupures visuelles F Coupure visuelle définitive Modification de la perception d'entrée de ville	C Fort temporaire F Fort permanent	et R10 – gestion paysagère du chantier E14 et R11 – volet paysager du projet	C4 – aménagements paysagers	C : faible F : faible à moyen selon la perception
Risques naturels et technologiques			C : construction F : fonctionnement normal		E : évitement R : réduction	C : compensation	
Risques naturels	Modéré	★★	Retrait et gonflement des argiles Remontée de nappe : voir eaux souterraines	Potentiellement moyen	E15-respect des préconisations géotechniques		Faible
Risques technologiques	Faible	★	Transport de matières dangereuses	F Impact négligeable.			

Compatibilité avec les documents de planification et d'urbanisme

- **La compatibilité du projet a été étudiée au regard:**
 - **Du SDAGE 2022-2027**
 - **Du SAGE Nappe Beaux et milieux associés**
 - **Du PLU de Châteauneuf-sur-Loire**
- **Le projet est compatible avec l'ensemble de ces documents et réglementations.**

Moyens de surveillance et d'intervention

MOYENS DE SURVEILLANCE EN PHASE CHANTIER

- L'entretien et la surveillance des ouvrages seront effectués dans le cadre normal de l'exploitation du site.
- La surveillance et l'entretien des aménagements du site, en particulier les ouvrages de collecte des eaux pluviales et leurs équipements connexes, sont nécessaires au bon fonctionnement du système d'assainissement pluvial.
- Les opérations de surveillance et d'entretien seront sous la responsabilité du Maître d'ouvrage.

EN PHASE CHANTIER

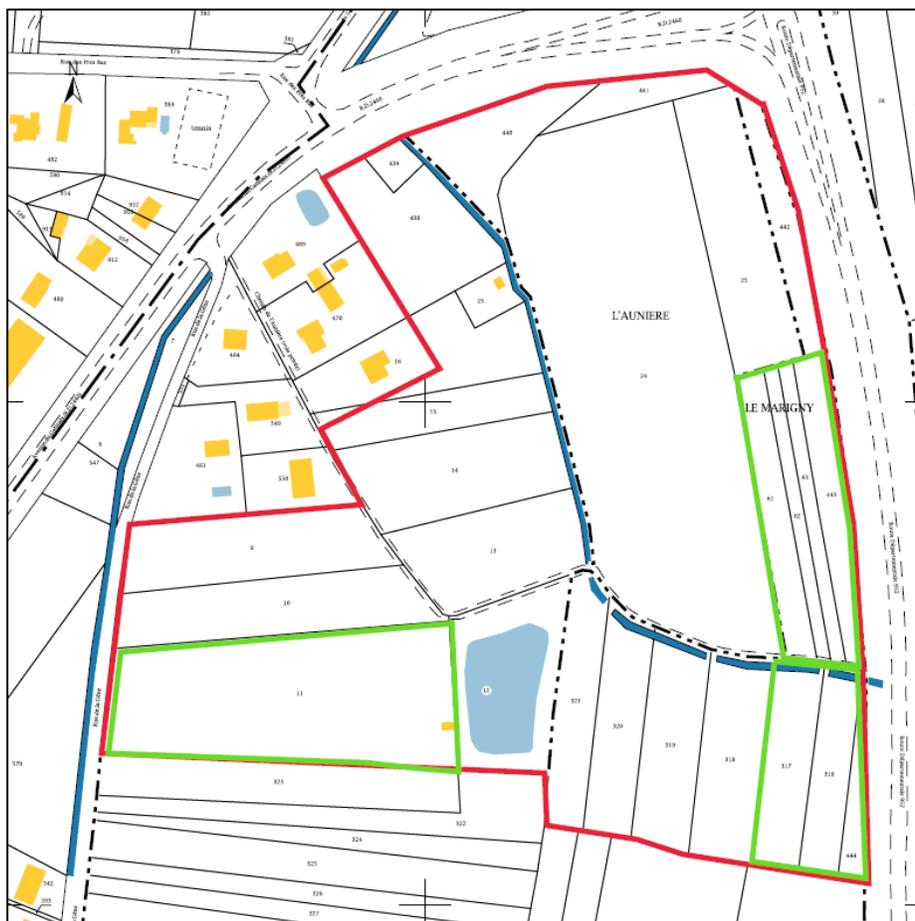
- En cas d'incident lors des travaux, le Maître d'ouvrage devra immédiatement faire interrompre les travaux, et demander à l'entreprise de résoudre l'incident. Les dispositions devront être prises pour limiter l'effet induit par celui-ci sur le milieu, l'écoulement des eaux et pour éviter qu'il ne se reproduise.
- En cas de déversement accidentel de produits polluants ou chimiques, le titulaire du marché devra prévenir les interlocuteurs suivants, outre les services de secours compétents :
 - La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret,
 - La Préfecture du Loiret,
 - L'Agence Régionale de Santé, département du Loiret,
 - La Direction Interservices de l'Eau du Loiret,
 - La mairie de Châteauneuf-sur-Loire,
- En indiquant le lieu de la pollution, son importance, son évolution, ainsi que l'origine probable de la pollution.

EN PHASE COURANTE EXPLOITATION

- En cas d'endommagement d'une partie du projet, ces mêmes interlocuteurs seront prévenus.
- En matière de pollution accidentelle des eaux, il faudra tenir compte du caractère évolutif de la situation et réaliser un suivi de la pollution.
- Des prélèvements devront permettre de fournir des éléments d'estimation de l'évolution de la pollution dans l'espace et dans le temps.
- Après isolement des pollutions accidentelles, le gestionnaire des équipements :
 - Prélèvera par pompage le volume de polluants isolés ;
 - Prélèvera la partie polluée des matériaux (à traiter ou à mettre en décharge autorisée) ;
 - Remettra en état les ouvrages suivant leur configuration d'origine.

Défrichement prévu

Demande d'autorisation de défrichement



Surface maximale à défricher d'environ 1,7 ha
La compensation sera d'ordre financier.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

-  Zone forestière
-  Zone soumise à autorisation de défrichement

Le lycée de demain / Construction d'un lycée à Châteauneuf-sur-Loire / Avenue du Gesteau, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

WILSON SAFARI 1 Pl. Jean Moulin 45000 Willyville
REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2 Rue Charles de Gaulle 45000 Orléans

2023
1:500
APC

Plan de localisation des zones soussues à autorisation de défrichement	
Échelle	1:500
Projet	APC
Date	
Version	